



Notice d'information

Taxe d'apprentissage



Versez le **hors-quota** de votre taxe d'apprentissage au profit de l'ILFM.

Depuis 10 ans, l'Institut Libre de Formation des Maîtres forme les professeurs. En 2018, la taxe d'apprentissage sera essentiellement utilisée au financement d'une plateforme numérique collaborative de formation des professeurs du public comme du privé, pour tous les niveaux.

Trois étapes à respecter auprès de votre OCTA pour verser le hors-quota de votre taxe d'apprentissage au profit de l'ILFM :

Étape 1 : Sur le site internet de votre OCTA, téléchargez le bordereau de versement. Si vous n'avez pas encore d'OCTA, vous pouvez le choisir en consultant la liste des OCTA habilités à percevoir la taxe d'apprentissage (sur le site du ministère du Travail ou de la préfecture de région).

Étape 2 : Sur le bordereau de versement, dans la partie intitulée « Reversements aux établissements, aux écoles et aux CFA » ou « Votre demande d'affectation », généralement située au dos du formulaire, veuillez indiquer le NOM et l'ADRESSE et le code UAI de l'établissement :

ILFM/25 rue Sainte-Isaure, 75018 Paris
ILFM/Code UAI : 0755315V

Exemple de bordereau de versement d'un OCTA :

REVERSEMENTS AUX ÉCOLES ET CFA OU VOTRE DEMANDE D'AFFECTION :							
Code UAI	Nom et adresse des établissements	Code postal	Montant en € souhaité	Catégories			
				Quota	A	B	AD
0755315V	ILFM, 25 rue Sainte-Isaure, PARIS	75018	*			X	

(*) Inscrire ici « **Maximum de la catégorie B du hors-quota** », l'OCTA le calculera.

Pour information, les versements effectués à ce titre sont plafonnés à 26 % du montant de la taxe due au titre de la fraction hors quota.

Étape 3 : Envoyez votre règlement et votre bordereau de versement à votre OCTA.

Date limite de versement : 28 février 2018

Afin que nous puissions nous assurer du bon reversement par l'OCTA de votre taxe d'apprentissage, merci de nous transmettre par mail (taxeapprentissage@ilfm-formation.com) le NOM DE VOTRE ENTREPRISE, le NOM du décisionnaire de votre entreprise et le MONTANT que vous avez indiqué sur le bordereau de versement.

Pour toute information, contactez Marie-Agnès :

Institut Libre de Formation des Maîtres
Adresse : 25 rue Sainte-Isaure, 75018 Paris
Tel. : 01 82 83 11 88 / 06 82 12 24 25
taxeapprentissage@ilfm-formation.com

www.ilfm-formation.com